

Texte intégral du Message royal à la première Rencontre des Marocaines du Monde (Marrakech, vendredi 19 décembre 2008)

(Lecture est donnée par Mme Zoulikha Nasri, Conseiller de SM le Roi)

"Louange à Dieu,

Prière et salut sur le Prophète,

Sa famille et Ses compagnons,

Mesdames, Messieurs,

Il Nous est agréable d'adresser Nos souhaits de bienvenue et l'expression de Notre considération aux participantes et aux participants à cette première rencontre des Marocaines du monde.

Nous saluons, à cet égard, l'initiative prise par le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger de réunir cet aréopage de femmes de l'émigration sur la terre de leur mère patrie.

C'est pour Nous l'occasion de réaffirmer Notre ferme volonté de faire de la promotion des droits de la femme, la pierre angulaire dans l'édification d'une société démocratique moderne. Nous entendons en faire la clef de voûte dans la construction de la citoyenneté pleine et entière, et Nous souhaitons que puissent en jouir tous les Marocains, où qu'ils soient, sans exclusive ni la moindre discrimination.

C'est dans cet esprit, en effet, que s'inscrivent les réformes dont fait état le Code de la famille. Elles visent à assurer l'égalité entre l'homme et la femme et à faire régner dans la famille des rapports d'équilibre et de soutien mutuel.

Ces réformes sont censées produire leurs effets bénéfiques au Maroc, mais pas seulement, puisqu'elles ont vocation à faire bénéficier la femme marocaine d'un statut juridique comparable à celui que confèrent à la femme les lois des pays avancés, et que lui reconnaissent les conventions et accords internationaux y afférents.

C'est, d'ailleurs, le même esprit qui a présidé à la révision de la loi sur la nationalité. En effet, celle - ci permet désormais à la mère marocaine de transmettre sa nationalité d'origine à sa progéniture, quelle que soit, par ailleurs, la nationalité de son époux.

Si elle permet de renforcer les attaches de ses enfants avec le Maroc, cette réforme apporte, en outre, à ces enfants qui font partie de la génération montante dans les pays d'émigration, la garantie juridique de pouvoir maintenir leurs attaches avec la mère patrie. Elle constitue également pour eux un puissant motif d'attachement aux valeurs culturelles et civilisationnelles de cette patrie.

Dans un contexte plus large, le Maroc a entrepris des réformes audacieuses et édicté des lois avancées, tout en veillant à assurer

l'harmonisation de ses législations nationales avec les dispositions des conventions internationales et des pactes mondiaux qui en sont issus et auxquels le Royaume a adhéré.

Notre dessein, en définitive, est de promouvoir le statut social, juridique et institutionnel de la femme en général, et des Marocaines de l'émigration en particulier.

Ainsi se trouve réaffirmé notre attachement au référentiel universel des droits humains, qui sont en accord avec notre identité religieuse et civilisationnelle.

A cet égard, Nous continuons à oeuvrer pour doter la femme marocaine des moyens à même de lui permettre d'être partie prenante dans le processus institutionnel et démocratique, en l'encourageant à s'impliquer dans la vie de la nation et à occuper les différents postes de la fonction publique sans exclusive. Nous veillons également à ce qu'elle puisse bénéficier d'un taux croissant de représentation équitable au sein du gouvernement, du parlement, des collectivités locales et de tous les centres de prise de décision.

Eu égard aux qualités qui sont reconnues à la femme marocaine, en l'occurrence celles de compétence, de rigueur et de patriotisme, outre sa fibre sociale, Nous entendons conforter la contribution efficiente qu'elle apporte, à l'instar de l'homme, à la construction démocratique et au processus de développement.

Voilà pourquoi l'approche genre et l'intérêt attentif qui doit être accordé aux questions concernant les Marocaines de l'émigration, figurent en bonne place dans toutes les actions du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger.

Pour donner corps à ces orientations, le gouvernement se fait un devoir d'intégrer cette approche dans les différentes politiques publiques. Mais, pour importante qu'elle soit, il n'en reste pas moins que la préservation des acquis juridiques de la femme marocaine demeure tributaire de la promotion de ses droits économiques, sociaux et culturels.

Aussi, avons-Nous placé en tête des programmes et des chantiers de l'Initiative nationale pour le Développement humain (INDH), la promotion de la condition des femmes, notamment en milieu rural où elles comptent parmi les catégories les plus vulnérables.

Mesdames, Messieurs,

Nous appuyons cette démarche globale par l'adoption d'une politique spécifique à l'égard des Marocaines de l'émigration, tant pour ce qui est de veiller à leurs droits et à leurs intérêts dans les pays d'accueil et de les y prémunir contre la discrimination sous toutes ses formes, que de favoriser leur contribution au développement de la mère patrie. Nous nous attachons également à garantir leur participation à la vie démocratique de leur pays et à les associer à la bonne gouvernance de ses affaires, aux niveaux local, régional et national.

Nous saisissons cette occasion pour dire Notre fierté de relever la présence active et la réussite remarquable des Marocaines résidant à l'étranger et occupant de hauts postes de responsabilité dans les pays d'accueil. En effet, on les retrouve dans tous les secteurs d'activité et au

sein de toutes les institutions, qu'ils soient politiques, gouvernementaux et parlementaires, ou économiques, sociaux, culturels, artistiques et scientifiques, ou qu'il s'agisse des différentes instances et organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales.

C'est là un parcours digne d'intérêt, qui mérite d'être encouragé par tous les moyens disponibles, notamment les échanges d'expériences, l'élargissement des réseaux de communication et l'action commune, outre une organisation libre et efficiente. A cet égard, Nous attendons de la première Rencontre des Marocaines du Monde qu'elle contribue à consacrer cette orientation.

Que les femmes marocaines apportent leur contribution citoyenne dans tous les domaines, voilà qui reste tributaire de la nécessité de favoriser plus de communication et d'entraide entre les composantes de la société civile féminine, tant à l'intérieur du pays que dans les pays de l'émigration.

Par ailleurs, Nous appelons à la mise en place et au développement de relations d'échange et de partenariat entre les organisations des Marocaines du monde et leurs homologues étrangères, le but étant d'étendre le rayonnement de notre pays dans le concert des nations et d'en défendre les causes justes.

A cet égard, Nous vous engageons, chères concitoyennes de l'émigration, à oeuvrer pour mieux faire connaître la cause juste de notre intégrité territoriale, notamment en déployant tout votre potentiel pour dénoncer, au sein de toutes les instances et de tous les forums, les conditions inhumaines dans lesquelles vivent les Marocains séquestrés dans les camps de Tindouf. Vous devez, pour cela, vous employer plus particulièrement à marquer votre solidarité avec vos soeurs marocaines et leurs enfants en vous mobilisant activement auprès de la communauté internationale afin que soit mis un terme aux exactions dont elles font l'objet, en violation flagrante de toutes les conventions et traités internationaux des droits de l'homme. Il s'agit notamment d'atteintes à leur dignité, de violences à leur encontre et d'actes les privant de la possibilité de regroupement familial et les empêchant de retrouver les leurs au sein de la mère patrie, le Maroc uni et démocratique.

Pour conclure, Nous prions pour que cette assemblée bénie soit couronnée de succès, de sorte que les Marocaines du Monde puissent oeuvrer activement à l'avènement d'un Maroc avancé, moderne et doté d'un plus large rayonnement régional et international.

Wassalamou alaïkoum warahmatoullahi wabarakatouh".

Map.ma